

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE MOTOS – FP RACING TRACK

En vigueur à la date du 01/09/2023

La prestation « Location de matériel » est fournie par **FP RACING TRACK**, ci-après le loueur. Les conditions de location font partie intégrante du contrat de location. Par acceptation lors de la réservation par internet, ou par signature, le cocontractant, dit le preneur confirme avoir lu et intégralement accepté les conditions de location.

1. Prise en charge du matériel

FP RACING TRACK met à disposition un véhicule soumis à un entretien régulier conforme aux prescriptions du constructeur, notamment en ce qui concerne les organes de sécurité. Ce véhicule répond aux normes de sécurité en vigueur pour une utilisation sur circuit conforme aux règles générales FFM pour les CT CNV.

Eligibilité : avoir le permis A ou le CASM, être âgé d'au moins 16 ans. FP RACING TRACK s'engage à fournir la moto et ses consommables (pneus, plaquettes de frein, chaîne, autres fluides). FP RACING TRACK assure la logistique du véhicule en le mettant à disposition sur le circuit choisi lors de la réservation.

Ne sont pas inclus dans le tarif : L'inscription à l'évènement et les frais associés.

2. Restitution du véhicule

Le preneur est tenu de restituer le matériel au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location. Le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur (gants, combinaison, etc.) doivent être restitués au loueur dans un état identique à celui qui lui a été confié. Si le preneur a perdu ou endommagé des accessoires, il est tenu d'en avvertir le loueur, ceux-ci lui seront facturés. En cas de chute les dommages du véhicule seront expertisés le jour **J** et un devis sera établi lors du constat. En cas de refus du loueur la caution sera immobilisée et encaissée jusqu'à réparation du véhicule.

3. Annulation de la location

Toute réservation se verra annulée deux heures après l'heure prévue de location si le preneur ne prévient pas de son retard. Elle ne donnera lieu à aucun remboursement le cas échéant. Aucune annulation ne sera possible pour quelques raisons que ce soient : raisons climatiques, chute de la moto par le pilote, expulsion du pilote par l'organisateur ou le circuit, non-respect des conditions générales de location.

5. Âge minimal du preneur

Le preneur doit être âgé d'au moins 16 ans le jour de la prise de possession de la moto.

6. Prestations et prix

Les tarifs en vigueur valables sont ceux publiés sur le site www.fpracingtrack.fr.

7. Assurance

L'assurance comprise dans la location est la Responsabilité Civile Circulation qui est obligatoire.

Bien qu'elle ne soit pas obligatoire nous vous invitons à souscrire une assurance individuelle accident auprès de votre assurance personnelle ou sur le site <https://assuracing.com/pilotes/souscription-pilotes/>

8. Equipements

Un équipement réglementaire et sécuritaire est obligatoire pour pouvoir rouler sur piste. Gants moto coqués, combinaison 1 ou 2 pièces en cuir (pantalons et blousons qui s'attachent), dorsale, bottes et casque. Vous êtes responsable de votre sécurité ainsi que de votre matériel. Le matériel n'est pas assuré par le loueur contre la casse dans le cadre du présent contrat. Le non-respect de cette équipement réglementaire, quelle que soit sa nature, si celle-ci entraîne l'exclusion de la Piste par le circuit ou l'organisateur, aucune indemnité compensatrice ou remboursement au loueur ne pourra être demandé.

9. Responsabilité du preneur

Le preneur s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément au code de la route et aux règles de sécurité routières. Le preneur est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué (article 1242 du code civil). **FP RACING TRACK** ne peut être tenu responsable en cas de dommages causés ou subis par le preneur au cours de l'utilisation du matériel loué. L'utilisation en compétition ou pour une conduite analogue à une compétition est interdite. Lors de dommages dus à un accident, de perte, de vol ou de traitement inapproprié du matériel, le preneur est responsable des coûts de réparation. En cas de dommage total ou de perte, le preneur est responsable de la valeur de remplacement du matériel, celle-ci facturée conformément aux tarifs en vigueur et affichés.

L'introduction de boissons alcoolisées, de médicaments ou de produits stupéfiants ainsi que leur consommation, sont formellement interdites. Un contrôle d'alcoolémie pourra être pratiqué par le Prestataire sur tous les Pilotes avant l'entrée en Piste ou en cas de soupçons d'ébriété d'un Pilote, passager ou accompagnateurs. Le Prestataire pourra valablement interdire l'accès de la Piste à la personne en cas de contrôle positif, sans aucune indemnité compensatrice ou remboursement. Le Prestataire sera réputé avoir accompli son Service. Toute personne ne respectant les stipulations du Règlement Intérieur ainsi que les règles de sécurité et d'hygiène pourra être exclue, sans aucune indemnité compensatrice ou remboursement.

10. Droit applicable

Le contrat et les conditions générales de location sont exclusivement régis par le droit français. Préalablement à toute action en justice, auprès du tribunal territorialement compétent, le loueur et le vendeur s'engagent à régler le différend qui les opposerait à l'amiable, par le biais, notamment, d'une procédure de conciliation.

11. Caution

* Une caution de **8000€** pour la location d'une **YAMAHA R1** sera demandée pour garantir la restitution dans l'état initial du prêt.

* Une caution de **5000€** pour la location d'une **YAMAHA R7** sera demandée pour garantir la restitution dans l'état initial du prêt.

* Une caution de **5000€** pour la location d'une **APRILIA RS 660** sera demandée pour garantir la restitution dans l'état initial du prêt.

* caution : la caution n'est pas encaissée, en cas de chute, nous établissons un devis de réparation. Si le montant du devis est inférieur au montant du chèque de caution, vous ne réglerez que le devis. Si le montant du devis est supérieur au montant du chèque de caution, nous encaisserons que votre chèque de caution, le dépassement restant à la charge de FP RACING TRACK.

Conditions générales : En cas de chute, cette caution sera conservée le temps que FP RACING TRACK édite un devis de réparation correspondant aux dégâts occasionnés par la chute. Celui-ci sera envoyé dans les plus brefs délais au client. A son tour, le client devra s'acquitter du montant du devis dans un délai de 15 jours. Dans le cas où le montant du devis est supérieur au montant de la caution, celle-ci sera encaissée après acceptation du devis par le client. Le montant de la caution est la somme maximale que FP RACING TRACK puisse demander au client suite à une chute. Pour l'édition du devis, l'état des lieux sera fait sur place. Les pièces râpées ou cassées seront remplacées par des pièces neuves. Les pièces rayées seront repeintes (dans la mesure du possible). En cas d'annulation de la location, le montant de la location sera conservé par FP RACING TRACK. L'assurance

responsabilité civile circulation (RC) est obligatoire et couvre votre responsabilité vis-à-vis des autres participants dans le cadre d'un stage moto sur piste.

La location de la moto comprend :

- L'assurance Responsabilité Civile Circulation
- Un espace Privilégié au sein du box FP RACING TRACK si réservation du box au moment de la commande
- L'assistance d'un mécanicien
- Les pneumatiques (hors pneus pluie)
- Le carburant

Modalités de paiement afin de confirmer ma réservation :

- Je joins un chèque correspondant au montant de la caution (chèque non encaissé), à envoyer à l'adresse suivante :

FP RACING TRACK, 5 Chemin de Ronde, 32160 BEAUMARCHES

- Je choisis l'empreinte de carte bancaire le jour de la location (s'assurer au préalable que la carte dispose du plafond nécessaire ce jour-là)

Sans caution, la location de la moto ne sera pas validée.

Fait à :

Le :

NOM et SIGNATURE précédés de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"